

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen
1er semestre
1ère session
de la
Licence
3ème année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Economie et Droit

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1er semestre 1ère session) de la

Licence
3ème année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Economie et Droit

- M. ALARY DAVID, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. BATTE LOIC, CONTRACTUEL ENS.SUPERIEUR
- M. BARBIERI JEAN-BAPTISTE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. BIOY XAVIER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme DE GROVE VALDEYRON NATHALIE, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme FABRIES LECEA EUGENIE, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme MAUREL CHRISTINE, MAITRE DE CONFERENCES
- M. SAUNIER SEBASTIEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 2

Le jury sera présidé par :

M. BATTE LOIC, CONTRACTUEL ENS.SUPERIEUR

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 1er octobre 2024

Le Directeur
Christian COLLIER

